



Soins de Santé
Circulaire OA no 2024/213 du 9-7-2024
Applicable à partir de 1/07/2024

3910 /2203

Tarifs; Objectifs de soins de santé transversaux - Convention COVID long pour une approche de soins adaptée; 01-07-2024.

Suite à l'approbation par le Comité de l'assurance du 10 juin 2024 de la « Convention COVID long pour une approche de soins adaptée » (voir note CSS 2024/158), vous trouverez en annexe les tarifs applicables à partir du 1er juillet 2024.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

Transversaal - tarieven g. long covid - V3-01-07-2024-circ OA.xlsx

Objectifs de soins de santé transversaux

g. 1) Convention Covid-long

prestations applicables à partir du 01-07-2024 Intervention Intervention Numéro de code Ambulant Hospitalisé Libellé Honoraires Bénéficiaires sans Bénéficiaires avec Bénéficiaires avec HOS AMB égime préférentiel régime préférentiel régime préférentiel régime préférenti 401450 Conseil et suivi d'un patient COVID-19-Long par un médecin généraliste 24,92 24,92 24,92 Évaluation et/ou intervention kinésithérapeutique individuelle, avec élaboration d'un rapport, dans laquelle l'intervention personnelle du kinésithérapeute par bénéficiaire a une 400035 30,00 30,00 30,00 durée moyenne globale de 30 minutes pour le traitement d'un patient COVID-19-Long. Examen diététique individuel, anamnèse, établissement d'un diagnostic diététique et élaboration d'un plan de traitement diététique et de conseils en concertation avec le 56,22 56,22 400050 56,22 bénéficiaire, d'une durée minimale de 60 minutes pour le traitement d'un patient COVID-19-Long. 28,1 400116 Intervention diététique individuelle, pour le bénéficiaire, d'une durée minimale de 30 minutes pour le traitement d'un patient COVID-19-Long. 28,11 28,11 Bilan d'observation d'une durée minimale de 60 minutes qui consiste en un examen des possibilités et des limites fonctionnelles du bénéficiaire, effectuée par un ergothérapeute dans le cadre des soins primaires, pour le traitement des soins de première ligne, d'un patient COVID-19-Long: dans les activités de la vie quotidienne (comme les soins personnels, l'alimentation, les relations interpersonnelles, les déplacements) ; 400072 dans les activités personnelles, scolaires, professionnelles, socioculturelles et de loisirs ; 56,22 56,22 56,22 dans les domaines physique, sensorimoteur, intellectuel, cognitif et relationnel, et comportemental; dans son environnement physique, social et culturel; et aboutissant à l'établissement d'un rapport écrit des examens effectués, adressé au médecin prescripteur Intervention ergothérapeutique individuelle pour le bénéficiaire d'une durée minimale de 60 minutes, effectuée par un ergothérapeute dans le cadre des soins primaires, pour 56,22 56,22 56,22 400131 e traitement dans le cadre de soins de première ligne, pour le traitement d'un patient COVID-19-Long. Examen logopédique individuel, anamnèse, établissement d'un diagnostic logopédique et élaboration d'un plan de traitement et de conseils en concertation avec le 400094 85,50 85,50 85,50 bénéficiaire, d'une durée minimale de 60 minutes, pour le traitement dans le cadre du trajet de soins post-COVID-19. 400153 Intervention logopédique individuelle pour le bénéficiaire d'une durée minimale de 30 minutes, pour le traitement dans le cadre du trajet de soins post-COVID-19. 36,14 36,14 36,14 Intervention globale pour l'organisation, la coordination et l'administration de la concertation d'équipe dans le cadre du suivi du patient post-covid-19 (par période de 6 mois) -400175 134,92 134,92 134,92 22,49 22,49 22,49 400190 Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un médecin généraliste 22,49 22,49 22,49 400212 Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un kinésithérapeute 22,49 400234 22,49 22,49 Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un logopède Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un diététicien 22,49 22,49 22,49 400256 22,49 22,49 22,49 400271 Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un ergothérapeute - première ligne 22,49 22,49 22,49 400293 Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un médecin spécialiste 22,49 400315 Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un psychologue 22,49 22,49 Examen neuropsychologique en première ligne avec évaluation des fonctions cognitives chez un patient atteint de COVID-19-Long et chez qui un dysfonctionnement cérébral 400433 260,06 260,06 260,06 non congénital est suspecté, d'une durée minimale de 180 minutes. 400455 Intervention neuropsychologique individuelle en première ligne pour un patient atteint de COVID-19-Long d'une durée minimale de 60 minutes. 86,69 86,69 86,69 Bilan d'observation d'une durée minimale de 60 minutes qui consiste en un examen des capacités et des limites fonctionnelles du bénéficiaire, effectué par un ergothérapeute dans le cadre des soins de deuxième ligne, pour le traitement d'un patient souffrant de troubles neurocognitifs dans le cadre de COVID-19-Long : dans les activités de la vie quotidienne (comme les soins personnels, l'alimentation, les relations interpersonnelles, les déplacements) ; 400470 -dans les activités personnelles, scolaires, professionnelles, socioculturelles et de loisirs ; 56,22 56,22 56,22 -dans les domaines physique, sensorimoteur, intellectuel, cognitif et relationnel, et comportemental; dans son environnement physique, social et culturel; et aboutissant à l'établissement d'un rapport écrit des examens effectués, adressé au médecin prescripteur Intervention ergothérapeutique individuelle pour le bénéficiaire d'une durée minimale de 60 minutes, effectuée par un ergothérapeute dans le cadre des soins de deuxième 56,22 400492 56,22 56,22 ligne pour le traitement d'un patient souffrant de troubles neurocognitifs dans le cadre de la COVID-19-Long. Examen neuropsychologique en deuxième ligne avec évaluation des fonctions cognitives chez un patient atteint de COVID-19-Long et chez qui un dysfonctionnement cérébra 400514 260,06 260,06 260,06 non congénital est suspecté, d'une durée minimale de 180 minutes. Intervention neuropsychologique individuelle en deuxième ligne pour un patient atteint de COVID-19-Long d'une durée minimale de 60 minutes. 86,69 400536 86,69 86,69 22,49 22,49 400551 Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi d'un patient post-COVID-19 par un neuropsychologue - première ligne 22,49 400573 22,49 22,49 22,49

22,49

22,49

400595

Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi d'un patient post-COVID-19 par un neuropsychologue - deuxième ligne

Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi d'un patient post-COVID-19 par un ergothérapeute - deuxième ligne

^{*} Ces codes ne sont attestables que lorsque le traitement a débuté avant le 30 juin 2024 (article 12 de la note CSS 2023/136).